

Chers parents d'élèves,

Votre enfant est inscrit à l'école. Il est très important que vous vous exprimiez en tant que parent : pour cela, il faut élire les parents d'élèves qui pourront vous représenter au conseil d'école.

### **A QUOI SERT LE CONSEIL D'ECOLE ?**

Une fois par trimestre, le conseil d'école permet de discuter de tous les sujets concernant l'école. Par exemple, le règlement intérieur, les actions pédagogiques...

Qui y participe ? La directrice de l'école, tous les enseignants, un membre du RASED, les représentants des parents d'élèves, l'Inspecteur de l'Education Nationale, le Délégué Départemental de l'Education Nationale chargé de visiter l'école, le maire et un conseiller municipal.

**En choisissant vos représentants, votre point de vue sera exprimé au conseil d'école.**

### **QUI PEUT PARTICIPER AUX ELECTIONS ?**

**Chaque parent peut voter** et être candidat, qu'il soit français ou non.  
Chaque parent dispose **d'une voix**, même s'il a plusieurs enfants à l'école.

### **COMMENT VOTER ?**

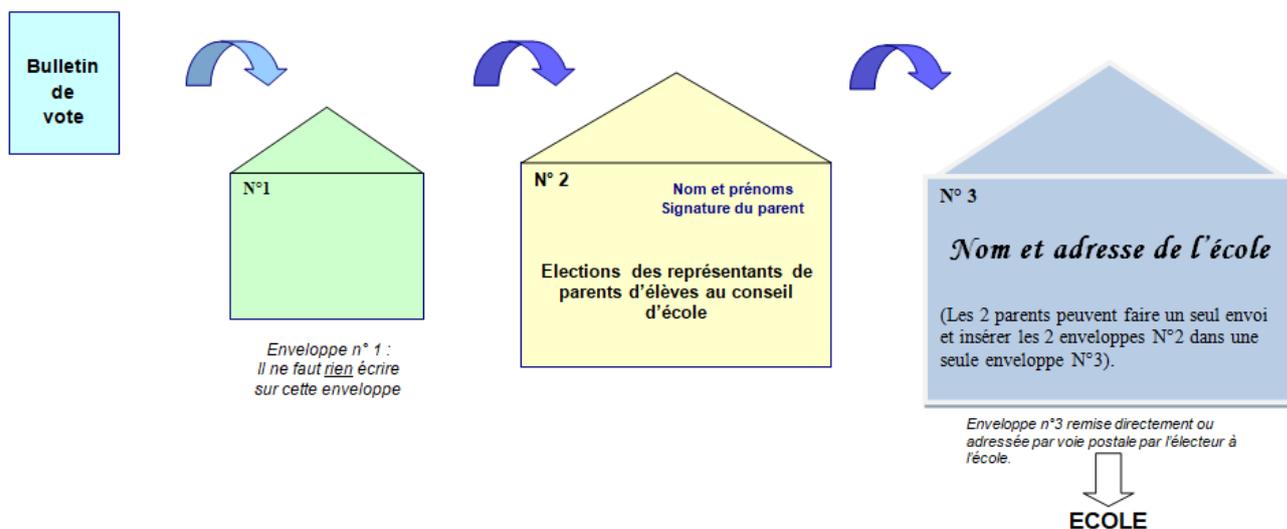
Cette année, les élections se dérouleront **exclusivement par correspondance**. Les enveloppes doivent parvenir au bureau de vote **au plus tard le vendredi 9 octobre à 18 h.**

***Vous pouvez voter dès maintenant par courrier, en remettant l'enveloppe à votre enfant par le biais du cahier de liaison, en le déposant dans la boîte aux lettres de l'école, en l'envoyant par La Poste.***

**Démarche à suivre :**

Vous avez reçu une ou plusieurs listes de candidats.  
Il faut choisir **une seule liste** : c'est le bulletin de vote.

## COMMENT VOTER PAR CORRESPONDANCE ? Annexe n°5



**Sur le bulletin de vote, il ne faut ni rayer ni entourer un nom, ni ajouter une quelconque inscription.**

**Attention ! Si le vote arrive après l'heure de la clôture du scrutin, il ne pourra pas être pris en compte.**

### **LES RESULTATS DES ELECTIONS**

Le soir des élections, les noms des élus seront affichés à l'école.

### **TOUT AU LONG DE L'ANNEE**

Vos représentants participeront chaque conseil d'école (une fois par trimestre). Vous pourrez leur faire part de vos questions.

Après chaque conseil d'école, un compte-rendu est rédigé. Il est transmis par voie d'affichage, par mail et peut être remis en version « papier » à chaque parent qui en fait la demande.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Je vous encourage très vivement à voter** : en choisissant vos représentants, vous participez activement à la scolarité de votre enfant.

La directrice, Madame REGNAUX